

lument faux et ne saurait être d'aucune utilité en faveur de Sadick Bey. Il faut refuser complètement de croire au témoignage de cette femme.

"Pendant les 10 à 15 derniers jours qui ont précédé la complétion de l'offense, c'est-à-dire l'accouchement d'Emilienne Raymond, cette dernière a été un grand nombre de fois chez Sadick Bey, et elle y a été vue par plusieurs personnes. On l'a également vu partir de chez Sadick Bey pour se rendre chez la femme Martel.

"Plusieurs autres circonstances aussi sont établies et contredisent la déposition de Sadick Bey qui ne paraît pas mériter beaucoup de crédit.

"Vu la loi et vu cette preuve, même si nous avions à décider sur la question de fait, pour ma part, je ne serais pas d'opinion d'intervenir pour changer la conclusion à laquelle en est arrivé le juge de la cour des Sessions; je renverrais par conséquent la requête de Sadick Bey sur tous les points."

Crankshaw, et Crankshaw, avocats de l'accusé.

J. C. Walsh, avocat de la Couronne.

Q

Pract
have
exha
this p

consi
we ha
in on

Mont
since
Fabre
ation.